2ème Course de Côte Régionale VHC de MAZAUGUES

Challenge 2025 des Véhicules Historiques de Compétition
de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte d'Azur

4 & 5 octobre 2025

- **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) en collaboration avec l'Association Car's Rallye Team (organisateur technique) organisent les 4 et 5 octobre 2025, et le concours de la Municipalité de MAZAUGUES une épreuve automobile régionale dénommée :

2ème Course de Côte VHC de MAZAUGUES

Cette épreuve compte pour Challenge 2025 des Véhicules Historiques de Compétition de la Ligue du Sport Auto Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *PACA* sous le VISA N°49 et sous le permis d'organisation FFSA N°541 en date du 10/07/2025.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de la 6ème Course de Côte Régionale de Mazaugues.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

- **1.1P. OFFICIELS**

Président du collège des commissaires sportifs	BARDIN Yannick	46622
Directeur de course	EYRAUD Delphine	132992
Commissaire technique responsable	BIAGIONI Christophe	169294

- **1.2P. HORAIRES**

Voir règlement particulier de la course moderne

- **1.3P. VERIFICATIONS**

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80

Les frais de participation sont fixés à : 240 €, réduits à **180** € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les licenciés de l'ASA AIX, les frais de participation sont fixés à 160 €

Pour être valables, les engagements devront ***obligatoirement*** être accompagnés des frais de participation.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.

- Deux concurrents pourront participer sur une même voiture (Double monte)

Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par lettre ou mail. (Voir réglementation 2025)

Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre de voitures admises est fixé à 120 (moderne et VHC)

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").
Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.
Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

- **4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

- **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Sera précisé par Additif

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- **7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

- **7.3P. COURSE**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

- ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

- ***Pour la course***

La compétition se disputera en 4 montées et le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.
Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou plusieurs montées de course devra être constatée par un commissaire technique.
A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions, sous peine de mise hors course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes et classes, un classement féminin. La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
- Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

- **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés.

- **10.1P. REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu à la salle des fêtes de Mazaugues, le Dimanche 5 Octobre 2025 à 19h00.